

E ntretien

Conseils d'entretien

Quelques conseils d'utilisation des équipements les plus courants

▲ Balcons, terrasses, loggias

Veillez à tenir en parfait état de fonctionnement les écoulements d'eau, et à éviter tout ruissellement sur les façades lors de l'arrosage de vos plantes.



▲ Boîtes aux lettres

Pour éviter que votre courrier ne soit retourné à l'expéditeur, inscrivez lisiblement sur votre boîte aux lettres les noms des membres de votre famille et le numéro de l'étage et de l'appartement que vous occupez.

▲ Cave (ou grenier)

Si vous disposez d'une cave ou d'un grenier, vous devez en assurer la surveillance et l'entretien au même titre que de l'appartement.



▲ Insectes

A la moindre apparition d'insectes utilisez des produits insecticides appropriés. En cas de prolifération, prévenez votre bailleur.

▲ Fenêtres

Vérifiez périodiquement que les rainures d'égouttage et trous d'évacuation d'eau ne sont pas obstrués, et huilez légèrement les parties mobiles.

▲ Fixations

Pour fixer des tableaux, des éléments, etc., utilisez des crochets ou des chevilles appropriés afin d'éviter les dégradations. Certaines cloisons légères nécessitent des modes de fixation renforcés. Ne percez pas les menuiseries en PVC.

▲ Chauffe-eau électrique

Si vous disposez d'un chauffe-eau électrique individuel, réglez son thermostat sur 60°C maximum : vous limiterez les risques d'entartrage et de brûlure.

▲ Moisissures

Pour prévenir la condensation et l'apparition des moisissures qu'elle peut provoquer, veillez à bien aérer les pièces, notamment celles où se produisent des dégagements de vapeur d'eau importants (cuisine, salle de bains), n'obstruez pas les ventilations et ne coupez pas le chauffage lorsque vous vous absentez, baissez seulement le thermostat de quelques degrés. En cas d'apparition de moisissures, vérifiez que la ventilation du logement est toujours assurée.

Entretien



▲ Papiers peints et peintures

Prenez toujours la précaution de décoller le papier peint existant avant d'en changer.
Nettoyez régulièrement les peintures à l'huile avec de l'eau tiède savonneuse sans détergent.

▲ Radiateurs

Ne placez pas de meubles devant les radiateurs ou de linge dessus : cela entraverait la bonne diffusion de la chaleur. Nettoyez régulièrement vos radiateurs, sans les démonter.

▲ Revêtements de sols

Dalles plastiques, linoléum ou similaires, carrelages : évitez le lavage à grande eau et utilisez de préférence des produits spécialement adaptés à la nature du revêtement.

Moquette : l'aspirateur ou le balai mécanique suffisent pour l'entretien courant. Un shampoing avec un produit spécial peut être effectué périodiquement.

Parquet : vernis ou ciré, utilisez les produits adéquats.

▲ Thermostat

Les températures moyennes de chauffage du logement et celles de chaque pièce sont limitées par la réglementation. Elles sont portées à la connaissance du locataire par le gestionnaire lorsque le chauffage ou une partie de celui-ci peut être commandé directement par le locataire ; elles sont en outre soumises à des contrôles de la part de l'administration.

Lorsque vous avez réglé votre thermostat sur la température désirée, vous n'avez plus à y toucher : il tiendra compte instantanément de tous les apports " gratuits " en calories (rayon de soleil, éclairage électrique, appareils ménagers, etc.) ainsi que du refroidissement provoqué par l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, etc.

▲ Robinetterie et chasses d'eau :

Évitez les fuites qui peuvent augmenter considérablement votre consommation d'eau et provoquer des dégâts, en réparant rapidement les chasses d'eau, les robinets et les raccords défectueux.

Si l'évacuation se fait mal, pour le dégorgement des WC, lavabos, éviers, n'utilisez pas de produits à base de soude caustique qui attaquent les joints et les canalisations.

Si un contrat a été souscrit pour cet entretien, un professionnel est chargé de maintenir les équipements en bon état de fonctionnement. Il doit pouvoir régulièrement les vérifier, les régler et les réparer.

▲ Vide-ordures :

Prenez toujours soin de fractionner les détritres pour ne pas boucher le conduit. Ne jetez jamais d'objets susceptibles de blesser (bouteilles en verre par exemple), et rappelez-vous qu'une cigarette mal éteinte peut provoquer un incendie. Si vous êtes dans un immeuble équipé pour la collecte sélective, respectez les consignes de tri.



▲ Toilettes :

Ne jetez pas de coton, de tissus, ni de serviettes hygiéniques dans les W.C., ils risquent d'entraîner l'obturation du siphon et des dégâts importants.

▲ Ventilation contrôlée :

Si votre logement est équipé d'un dispositif de ventilation contrôlée, celui-ci assure automatiquement le renouvellement de l'air frais. Les entrées d'air et les bouches d'extraction correspondantes **ne doivent en aucun cas être obstruées.**

En hiver, si vous ouvrez les fenêtres, n'oubliez pas de couper le chauffage de la pièce pendant la période d'aération, si vous en avez la possibilité.